



CONTRAT MIEL - AMAP Penn ar bed
Association pour le maintien de l'agriculture paysanne
Saison : Automne 2019

1^{ère} distribution : octobre 2019 - dernière distribution : décembre 2019
Soit 3 livraisons

Le CONTRAT est passé entre

La miellerie Patte d'Ours, représentée par Christophe Roudaut, apiculteur, Ploumoguer (contact 07 83 92 55 83)
et l'adhérent à l'AMAP : M . – Mme

Demeurant :

Tél. : Portable : Mél :

pour l'approvisionnement mensuel en pots de miel.

La saison comprend 3 distributions.

PERIODE D'ESSAI : Le premier mois est considéré comme période d'essai, pendant laquelle l'adhérent peut décider de rompre le contrat.

Les DISTRIBUTIONS ont lieu le vendredi de 17h30 à 19h30. Lieu : Potager de Saint-Mathieu, ferme de Kerveur
Elles sont tenues sous la responsabilité et en présence de deux adhérents, et en présence d'un producteur, tous trois membres de l'AMAP.

LE PRODUCTEUR s'engage à :

- fournir chaque mois la « part de la récolte » ou panier définie dans le contrat
- travailler en respectant le cahier des charges Apiculture de Nature&Progrès et dans le respect des pratiques en AMAP

LE CONSOMMATEUR s'engage à :

dans le cadre de son engagement dans cette économie sociale et solidaire :

- venir chercher son panier chaque semaine sur le lieu de distribution, dans les heures imparties, ou le faire récupérer par quelqu'un- effectuer le nombre de permanences de distribution nécessaire, en fonction de la répartition des créneaux entre tous les adhérents (environ 2 présences par saison de 6 mois)
- régler la totalité du montant de la saison par chèques et selon les modalités ci-après
- garantir la juste rémunération du travail du producteur incluse dans le prix du panier

ABSENCE :

En cas d'impossibilité ou d'absence, les produits restent à la ferme et peuvent être retirés la semaine suivante.

En cas de départ de l'AMAP le consommateur s'engage à trouver un remplaçant reprenant des paniers jusqu'à la fin de la saison.

REPORT OU ANNULATION DE DISTRIBUTIONS :

Automne 2019 :

- **Pas d'annulation (report de la distribution la semaine suivante en cas de jour férié)**

COMMANDES et MODALITES DE PAIEMENT à remplir :

Paielement d'avance :

Produit de la ruche	Prix U	Oct.	Nov.	Dec.
Pot de 500g de miel (toutes fleurs)- origine Monts d'Arrée	6,50 euros			
Pot de 500g de miel (toutes fleurs)- origine Pays d'Iroise	6,50 euros			
Pot de 500g de miel (toutes fleurs)- origine Penn ar bed	6,50			
Total mensuel				

Total saison	
---------------------	--

Les chèques sont donnés au producteur au moment de la signature du contrat.

Le paiement par chèque(s) est établi(s) à l'ordre de Christophe Roudaut.

Paielement en 1 fois

Paielement en 2 fois

Le producteur :

Je soussigné Christophe Roudaut, déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirme mon engagement envers les consommateurs pour le respect des principes de productions et de distributions en AMAP.

Date et signature :

.....

L'adhérent :

Je déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur et dans le respect des règles d'organisation collective de l'AMAP. Je déclare être à jour de ma cotisation à l'AMAP, et avoir pris connaissance de la charte de l'AMAP Penn ar bed.

Date et signature :

.....